

3.1	Le premier degré : évolution	76
3.2	Le premier degré par département et académie	78
3.3	Le premier degré selon le sexe et l'âge	80
3.4	Le préélémentaire : évolution	82
3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	84
3.6	Les élèves handicapés dans le premier degré [1]	86
3.7	Les élèves handicapés dans le premier degré [2]	88
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	90
3.9	La santé des enfants en grande section et en CM2	92

Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré, en France métropolitaine et dans les DOM, scolarisent 6 718 900 élèves à la rentrée 2012 [1]. Le premier degré gagne près de 8 200 élèves à la rentrée 2012 (+ 0,1 %), après une diminution des effectifs de 6 600 élèves en 2011. Cette hausse est la résultante d'une augmentation de 10 200 élèves dans le secteur public, et d'une diminution de 2 000 dans le secteur privé. Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans et plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans [2]. Après cette scolarisation massive, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire : baisse entre 1992 et 1997, hausse entre 1998 et 2005, malgré la baisse constante de la scolarisation des enfants de deux ans depuis le début des années 2000. À la rentrée 2012, les effectifs préélémentaires diminuent, notamment dans le secteur privé (- 0,7 %).

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2012, les effectifs des classes élémentaires augmentent dans le public (+ 0,4 %) alors qu'ils avaient baissé en 2011 (- 0,5 %). Dans le secteur privé, on constate une relative stabilisation des effectifs en 2012 (+ 0,1 % contre + 0,5 % en 2011). Après des hausses en 2010 et 2011 (respectivement + 1,2 % et + 1,7 %), la baisse en 2012 des effectifs de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap (- 1,2 %) est essentiellement due à l'intégration de Mayotte dont le contour de cet enseignement est en cours de redéfinition. Dans l'ensemble, le secteur public accueille 93,4 % des élèves relevant de cet enseignement.

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

Enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis). Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01.

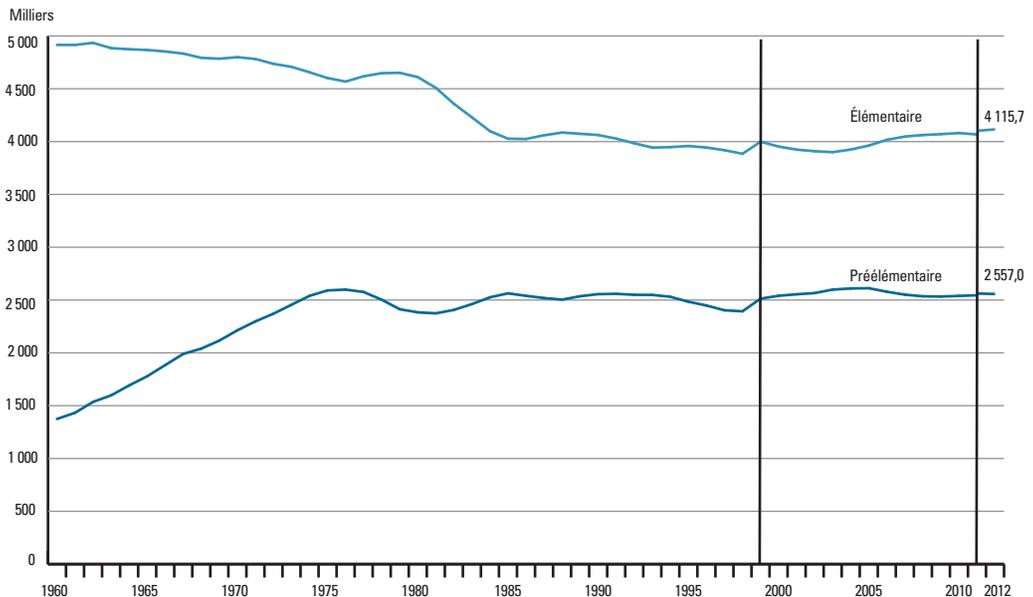
[1] Évolution des effectifs du premier degré (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Préélémentaire									
Public	2 288,3	2 257,7	2 232,0	2 219,3	2 218,8	2 226,2	2 231,0	2 246,6	2 244,0
Privé	323,8	320,7	319,0	316,1	314,0	313,0	314,1	315,2	313,0
Total	2 612,1	2 578,4	2 551,0	2 535,4	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0
Part du public (%)	87,6	87,6	87,5	87,5	87,6	87,7	87,7	87,7	87,8
Élémentaire									
Public	3 391,4	3 441,5	3 467,9	3 484,1	3 492,4	3 503,6	3 487,5	3 520,7	3 533,8
Privé	570,6	575,4	579,4	578,1	578,1	577,2	580,1	581,4	581,9
Total	3 962,0	4 016,9	4 047,3	4 062,2	4 070,5	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7
Part du public (%)	85,6	85,7	85,7	85,8	85,8	85,9	85,7	85,8	85,9
Clis									
Public	46,7	45,3	43,7	42,7	40,5	41,2	41,8	43,4	43,1
Privé	3,8	3,5	3,1	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3	3,1
Total	50,5	48,8	46,8	46,0	43,8	44,3	45,1	46,8	46,2
Part du public (%)	92,5	92,8	93,4	92,8	92,4	92,9	92,7	92,9	93,4
Total premier degré									
Public	5 726,4	5 744,5	5 743,6	5 746,1	5 751,7	5 770,9	5 760,2	5 810,8	5 820,9
Privé	898,2	899,6	901,5	897,5	895,4	893,3	897,5	899,9	898,0
Total	6 624,6	6 644,1	6 645,1	6 643,6	6 647,1	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9
Part du public (%)	86,4	86,5	86,4	86,5	86,5	86,6	86,5	86,6	86,6

[2] Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (en milliers)

(France métropolitaine avant 1999, France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, 6 718 900 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré à la rentrée 2012 [1]. On retrouve 313 100 d'entre eux dans les départements d'outre-mer, dont 119 700 dans le département de La Réunion.

Les écoles privées accueillent 13,6 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine, et 7,5 % dans les DOM. Cette part est variable selon les départements. En France métropolitaine, le secteur privé représente moins de 5,0 % de la scolarisation des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Moselle, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne et Haute-Saône, alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 4,0 % à Mayotte à 10,8 % en Guadeloupe.

Le poids de chaque académie dans le niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7,0 % de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse et Limoges en accueillent moins de 1,0 % chacune.

En France métropolitaine et dans les DOM, les effectifs du premier degré sont en légère hausse par rapport à 2011 (+ 0,1 %). Les académies en plus forte augmentation sont celles de Lyon et de Corse (+ 1,2 % chacune), Toulouse, Versailles (+ 0,8 % chacune), Créteil et Grenoble (+ 0,7 % chacune). À l'opposé, Caen perd la plus grande proportion d'élèves (- 0,9 %), suivie d'Amiens et Nancy-Metz (- 0,7 % chacune) et Dijon (- 0,6 %).

Dans les DOM, seule la Guyane voit ses effectifs augmenter (+ 0,3 %,) tandis que les autres départements sont en baisse. En particulier, la Guadeloupe, la Martinique et Mayotte diminuent de plus de 2,2 %.

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier (Voir « Définitions » en 3.1).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01.

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2012

Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	13 737	733	14 470	94,9	Meurthe-et-Moselle	64 744	4 127	68 871	94,0
Hautes-Alpes	11 524	1 044	12 568	91,7	Meuse	16 995	1 241	18 236	93,2
Bouches-du-Rhône	177 248	22 837	200 085	88,6	Moselle	92 501	4 209	96 710	95,6
Vaucluse	50 376	6 182	56 558	89,1	Vosges	33 291	2 300	35 591	93,5
Aix-Marseille	252 885	30 796	283 681	89,1	Nancy-Metz	207 531	11 877	219 408	94,6
Aisne	52 800	4 272	57 072	92,5	Loire-Atlantique	93 558	49 213	142 771	65,5
Oise	85 515	5 441	90 956	94,0	Maine-et-Loire	54 107	33 595	87 702	61,7
Somme	49 698	7 921	57 619	86,3	Mayenne	22 350	11 196	33 546	66,6
Amiens	188 013	17 634	205 647	91,4	Sarthe	50 282	8 827	59 109	85,1
Doubs	50 685	4 425	55 110	92,0	Vendée	34 138	34 156	68 294	50,0
Jura	22 999	2 568	25 567	90,0	Nantes	254 435	136 987	391 422	65,0
Haute-Saône	23 070	1 183	24 253	95,1	Alpes-Maritimes	88 374	10 362	98 736	89,5
Territoire de Belfort	13 054	1 347	14 401	90,6	Var	87 726	6 014	93 740	93,6
Besançon	109 808	9 523	119 331	92,0	Nice	176 100	16 376	192 476	91,5
Dordogne	31 624	2 034	33 658	94,0	Cher	25 523	1 859	27 382	93,2
Gironde	129 906	12 343	142 249	91,3	Eure-et-Loire	42 939	4 342	47 281	90,8
Landes	33 292	2 377	35 669	93,3	Indre	18 153	1 281	19 434	93,4
Lot-et-Garonne	26 825	2 801	29 626	90,5	Indre-et-Loire	51 186	5 791	56 977	89,8
Pyrénées-Atlantiques	45 196	13 115	58 311	77,5	Loir-et-Cher	29 301	3 176	32 477	90,2
Bordeaux	266 843	32 670	299 513	89,1	Loiret	64 389	6 005	70 394	91,5
Calvados	59 104	9 281	68 385	86,4	Orléans-Tours	231 491	22 454	253 945	91,2
Manche	38 316	8 873	47 189	81,2	Paris	136 540	39 535	176 075	77,5
Orne	21 987	5 106	27 093	81,2	Charente	28 020	2 768	30 788	91,0
Caen	119 407	23 260	142 667	83,7	Charente-Maritime	50 661	3 538	54 199	93,5
Allier	26 824	2 447	29 271	91,6	Deux-Sèvres	29 477	7 091	36 568	80,6
Cantal	10 384	1 451	11 835	87,7	Seine	35 287	4 694	39 981	88,3
Haute-Loire	15 514	7 281	22 795	68,1	Poitiers	143 445	18 091	161 536	88,8
Puy-de-Dôme	50 354	6 549	56 903	88,5	Ardennes	26 290	2 062	28 352	92,7
Clermont-Ferrand	103 076	17 728	120 804	85,3	Aube	28 135	2 456	30 591	92,0
Corse-du-Sud	11 103	626	11 729	94,7	Marne	49 924	6 295	56 219	88,8
Haute-Corse	12 992	366	13 358	97,3	Haute-Marne	15 704	822	16 526	95,0
Corse	24 095	992	25 087	96,0	Reims	120 053	11 635	131 688	91,2
Seine-et-Marne	153 081	7 495	160 576	95,3	Côtes-d'Armor	40 655	17 805	58 460	69,5
Seine-Saint-Denis	180 559	8 932	189 491	95,3	Finistère	56 491	31 929	88 420	63,9
Val-de-Marne	132 357	11 167	143 524	92,2	Ille-et-Vilaine	68 714	41 490	110 204	62,4
Créteil	465 997	27 594	493 591	94,4	Morbihan	38 467	36 738	75 205	51,1
Côte-d'Or	44 566	4 208	48 774	91,4	Rennes	204 327	127 962	332 289	61,5
Nièvre	16 677	959	17 636	94,6	Eure	60 969	4 531	65 500	93,1
Saône-et-Loire	46 892	3 729	50 621	92,6	Seine-Maritime	114 934	11 194	126 128	91,1
Yonne	30 923	2 385	33 308	92,8	Rouen	175 903	15 725	191 628	91,8
Dijon	139 058	11 281	150 339	92,5	Bas-Rhin	99 271	5 289	104 560	94,9
Ardèche	23 535	7 968	31 503	74,7	Haut-Rhin	68 156	5 141	73 297	93,0
Drôme	44 850	6 503	51 353	87,3	Strasbourg	167 427	10 430	177 857	94,1
Isère	119 846	11 737	131 583	91,1	Ariège	12 166	1 099	13 265	91,7
Savoie	37 059	3 780	40 839	90,7	Aveyron	18 717	5 862	24 579	76,2
Haute-Savoie	70 285	10 381	80 666	87,1	Haute-Garonne	109 735	11 414	121 149	90,6
Grenoble	295 575	40 369	335 944	88,0	Gers	14 122	1 964	16 086	87,8
Nord	234 219	61 777	295 996	79,1	Lot	12 613	1 195	13 808	91,3
Pas-de-Calais	144 126	20 284	164 410	87,7	Hautes-Pyrénées	16 976	2 526	19 502	87,0
Lille	378 345	82 061	460 406	82,2	Tarn	29 795	5 450	35 245	84,5
Corrèze	18 888	1 389	20 277	93,1	Tarn-et-Garonne	23 806	2 952	26 758	89,0
Creuse	8 672	193	8 865	97,8	Toulouse	237 930	32 462	270 392	88,0
Haute-Vienne	30 129	1 670	31 799	94,7	Yvelines	147 370	15 218	162 588	90,6
Limoges	57 689	3 252	60 941	94,7	Essonne	136 060	7 207	143 267	95,0
Ain	61 357	6 480	67 837	90,4	Hauts-de-Seine	146 552	17 918	164 470	89,1
Loire	60 082	17 040	77 122	77,9	Val-d'Oise	136 997	7 835	144 832	94,6
Rhône	157 402	32 911	190 313	82,7	Versailles	566 979	48 178	615 157	92,2
Lyon	278 841	56 431	335 272	83,2	France métropolitaine	5 531 500	874 341	6 405 841	86,4
Aude	30 792	2 304	33 096	93,0	Guadeloupe	49 723	6 015	55 738	89,2
Gard	64 456	8 286	72 742	88,6	Guyane	40 813	2 743	43 556	93,7
Hérault	91 401	12 086	103 487	88,3	Martinique	38 864	3 375	42 239	92,0
Lozère	4 640	2 518	7 158	64,8	Mayotte	49 743	2 074	51 817	96,0
Pyrénées-Orientales	38 418	3 844	42 262	90,9	La Réunion	110 302	9 409	119 711	92,1
Montpellier	229 707	29 038	258 745	88,8	DOM	289 445	23 616	313 061	92,5
Total	5 820 945	897 957	6 718 902	86,6					

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, les écoles du premier degré scolarisent 6 718 900 élèves à la rentrée 2012 [1]. Ces effectifs sont en hausse de 0,1 % par rapport à la rentrée 2011.

Les filles représentent près de 49,0 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît, en France, environ 49 filles pour 51 garçons, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. De plus, dans l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap, les filles sont très largement minoritaires.

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard à l'entrée dans un niveau que les garçons : 3,7 % des filles et 5,3 % des garçons sont en retard à l'entrée en CE1, et 10,8 % et 13,5 % en CM2 [2]. Le retard à l'entrée en CP est très faible. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 1,6 point en CE1 et de 2,7 en CM2. On notera que, pour les filles comme pour les garçons, le retard scolaire s'accumule au cours de la scolarité.

En France métropolitaine, les plus forts taux de redoublement concernent les niveaux CP et CE1 avec respectivement 3,4 % et 4,1 % [3]. En CE2 et en CM2, ce taux est respectivement de 1,6 % et 1,3 %, il est le plus faible en CM1 (1,1 %).

Dans les DOM hors Mayotte, les taux de redoublement sont plus élevés en début et en fin de scolarité (CP, CE1 et CM2).

Définitions

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2012 pour l'année scolaire 2012-2013 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2012-2013 sont nés en 2010.

Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en CM2 est de 10 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n. Le calcul se fait pour des élèves scolarisés en n-1 et en n dans une école publique.

Taux de retard

Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

Enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

⚠ Avertissement

Le tableau [1] présente des données selon le niveau, le sexe et l'âge. Il s'agit des données estimées à partir de l'application « base élèves 1^{er} degré » pour les élèves des secteurs public et privé. Ces données ne sont pas disponibles pour Mayotte.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01.

[1] Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte) (1)

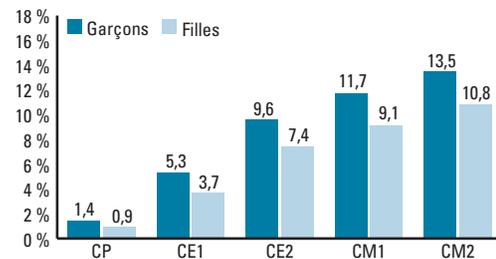
	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		Clis (2)		Total	dont filles	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles			
Public	2 ans	69 186	35 516	0	0	1	1	69 187	35 517	
	3 ans	709 053	347 400	0	0	25	14	709 078	347 414	
	4 ans	725 632	354 738	0	0	76	23	725 708	354 761	
	5 ans	712 998	348 862	5 629	3 226	128	51	718 755	352 139	
	6 ans	10 078	3 485	706 397	348 016	664	240	717 139	351 741	
	7 ans	544	237	691 899	339 818	3 867	1 299	696 310	341 354	
	8 ans	98	52	681 993	334 737	6 558	2 355	688 649	337 144	
	9 ans	0	0	671 453	331 187	9 042	3 293	680 495	334 480	
	10 ans	0	0	651 464	321 154	10 676	4 079	662 140	325 233	
	11 ans	0	0	90 297	39 355	10 629	4 143	100 926	43 498	
	12 ans	0	0	1 726	825	904	368	2 630	1 193	
	13 ans et plus	0	0	74	43	111	48	185	91	
	Total hors Mayotte		2 227 589	1 090 290	3 500 932	1 718 361	42 681	15 914	5 771 202	2 824 565
	Total y c. Mayotte		2 243 980	nd	3 533 818	nd	43 147	nd	5 820 945	nd
France métropolitaine		2 140 214	1 047 441	3 351 018	1 644 989	40 268	15 124	5 531 500	2 707 554	
Privé	2 ans	21 771	11 148	0	0	13	5	21 784	11 153	
	3 ans	94 456	46 333	0	0	4	2	94 460	46 335	
	4 ans	97 494	47 595	0	0	11	7	97 505	47 602	
	5 ans	96 781	47 226	1 235	737	16	7	98 032	47 970	
	6 ans	1 418	495	114 581	56 166	64	22	116 063	56 683	
	7 ans	102	56	113 490	55 457	243	92	113 835	55 605	
	8 ans	43	24	113 324	55 370	453	187	113 820	55 581	
	9 ans	0	0	113 447	55 543	641	243	114 088	55 786	
	10 ans	0	0	110 606	54 261	777	311	111 383	54 572	
	11 ans	0	0	13 736	5 818	731	294	14 467	6 112	
	12 ans	0	0	317	152	83	38	400	190	
	13 ans et plus	0	0	28	21	18	12	46	33	
	Total hors Mayotte		312 065	152 877	580 764	283 525	3 054	1 220	895 883	437 622
	Total y c. Mayotte		313 040	nd	581 855	nd	3 062	nd	897 957	nd
France métropolitaine		304 712	149 291	566 594	276 560	3 035	1 214	874 341	427 065	
Public + Privé	2 ans	90 957	46 664	0	0	14	6	90 971	46 670	
	3 ans	803 509	393 733	0	0	29	16	803 538	393 749	
	4 ans	823 126	402 333	0	0	87	30	823 213	402 363	
	5 ans	809 779	396 088	6 864	3 963	144	58	816 787	400 109	
	6 ans	11 496	3 980	820 978	404 182	728	262	833 202	408 424	
	7 ans	646	293	805 389	395 275	4 110	1 391	810 145	396 959	
	8 ans	141	76	795 317	390 107	7 011	2 542	802 469	392 725	
	9 ans	0	0	784 900	386 730	9 683	3 536	794 583	390 266	
	10 ans	0	0	762 070	375 415	11 453	4 390	773 523	379 805	
	11 ans	0	0	104 033	45 173	11 360	4 437	115 393	49 610	
	12 ans	0	0	2 043	977	987	406	3 030	1 383	
	13 ans et plus	0	0	102	64	129	60	231	124	
	Total hors Mayotte		2 539 654	1 243 167	4 081 696	2 001 886	45 735	17 134	6 667 085	3 262 187
	Total y c. Mayotte		2 557 020	nd	4 115 673	nd	46 209	nd	6 718 902	nd
France métropolitaine		2 444 926	1 196 732	3 917 612	1 921 549	43 303	16 338	6 405 841	3 134 619	

(1) La répartition des élèves par sexe et âge n'est pas disponible pour Mayotte.

(2) Classes d'inclusion scolaire.

[2] Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public) (1)



(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

[3] Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public) (1)

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
France métropolitaine	3,4	4,1	1,6	1,1	1,3
DOM	4,4	7,2	1,5	1,0	1,8
France métropolitaine + DOM	3,4	4,2	1,6	1,1	1,3

(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

Présentation

À la rentrée 2012, 2 557 000 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM [1].

Le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire diminue légèrement par rapport à l'année précédente (- 0,2 %). La diminution du nombre d'écoliers âgés de deux ans se poursuit en 2012 (- 3,9 %). Cette baisse est de moindre ampleur que celle observée en 2011 (- 15,2 %) en raison d'un changement de politique éducative plus favorable à la scolarisation à cet âge dans les zones les plus défavorisées. En revanche, tout enfant âgé d'au moins trois ans doit être accueilli si la famille en fait la demande.

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, le taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans se stabilise à 77,1 % en 2012 [2]. Ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000, date à laquelle il s'élevait à 84,1 %. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution constante du nombre d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans (11,0 % en 2012 contre 34,5 % en 2000) [3]. Ainsi, malgré une hausse du nombre d'enfants scolarisables, le nombre d'enfants scolarisés en pré-élémentaire est resté relativement stable sur la période.

Définitions

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2012 pour l'année scolaire 2012-2013 ; ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2012 sont nés en 2010, ceux de trois ans en 2009.

Préélémentaire

Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

Population scolarisable

La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2013, ont été calées sur le recensement de la population (RP). La démographie n'est pas disponible pour Mayotte.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04, 8.01.

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

(Public + Privé)

	Rentrée 2012						Rappel 2011		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM y c. Mayotte			France métropolitaine + DOM y c. Mayotte		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	67 471	21 446	88 917	69 206	21 878	91 084	72 107	22 638	94 745
%	3,2	7,0	3,6	3,1	7,0	3,6	3,2	7,2	3,7
3 ans	682 282	92 135	774 417	713 386	94 755	808 141	716 211	95 878	812 089
%	31,9	30,2	31,7	31,8	30,3	31,6	31,9	30,4	31,7
4 ans	696 585	95 144	791 729	731 711	97 781	829 492	722 152	96 547	818 699
%	32,5	31,2	32,4	32,6	31,2	32,4	32,1	30,6	32,0
5 ans	685 394	94 804	780 198	720 637	97 410	818 047	726 810	98 959	825 769
%	32,0	31,1	31,9	32,1	31,1	32,0	32,4	31,4	32,2
6 ans et plus	8 482	1 183	9 665	9 040	1 216	10 256	9 353	1 193	10 546
%	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	2 140 214	304 712	2 444 926	2 243 980	313 040	2 557 020	2 246 633	315 215	2 561 848
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Taux de scolarisation par âge (%) (1)

(Public + Privé)

	France métropolitaine							
	1960	1970	1975	1980	1985	1990	1994	2000
2 ans	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,2	35,3	35,4
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	98,2	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,4	100,0	100,0
Total 2-5 ans	50,0	65,4	75,9	82,1	82,6	83,6	84,9	84,7

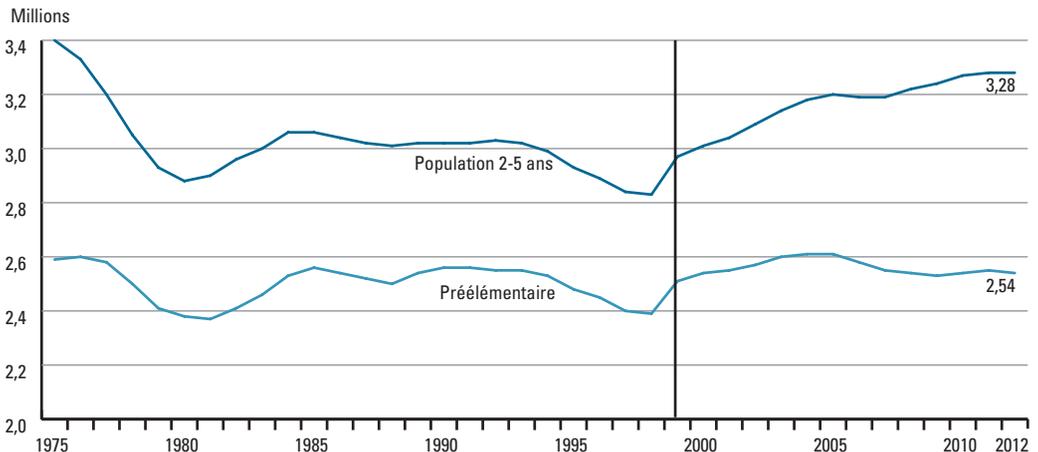
	France métropolitaine + DOM hors Mayotte (2)										
	1999	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
2 ans	34,6	34,5	25,9	24,5	22,9	20,9	18,1	15,2	13,6	11,6	11,0
3 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total 2-5 ans	84,2	84,1	81,9	81,4	80,6	79,7	78,4	77,9	77,7	77,2	77,1

(1) Y compris les effectifs des écoles spécialisées à partir de 1985.

(2) Les données de l'Insee ne sont pas disponibles pour Mayotte.

[3] Évolution de la population scolarisable (2-5 ans) et de la population scolarisée

(France métropolitaine jusqu'en 1998, puis France métró + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

L'année scolaire 2012-2013 constitue une année de continuité dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire dans l'attente de la généralisation de cet enseignement à la classe de cours préparatoire tel que prévu par le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Le renforcement de la pratique des langues vivantes étrangères à l'école se poursuit et s'étendra bientôt à toute la scolarité élémentaire.

À la rentrée 2012, 99,6 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes. Les élèves de CM2 sont légèrement favorisés avec une proportion qui atteint 99,7 %. La plus forte progression concerne la classe de CE1 dont la couverture, pour les écoles publiques, est de 95 % (contre 92 % en 2011 et seulement 9 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture est stable par rapport aux années précédentes et s'établit à 97,5 % pour le cycle III.

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 92,8 % des groupes bénéficient de l'enseignement de cette langue. L'allemand marque à nouveau une baisse mais maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 6,2 % des groupes d'élèves (contre 7,6 % en 2011-2012).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais diminue (92,2 % des groupes) au profit de l'enseignement de l'allemand (6,7 % contre 4,4 % des groupes en 2011-2012).

Définitions

Champ de l'enquête

Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'éducation nationale en 2012-2013 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire. Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

[1] Évolution de la proportion des élèves de cycle III bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Public			Privé sous contrat		
	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)
2001-2002	71,9	24,7	-	71,9	22,8	-
2002-2003	83,8	55,7	-	80,9	59,6	-
2003-2004	89,6	70,6	-	89,8	73,8	-
2004-2005	93,3	81,0	-	85,5	61,1	-
2005-2006	97,5	92,9	-	88,5	81,2	-
2006-2007	98,5	97,5	-	91,0	87,2	-
2007-2008	99,3	99,0	59,5	94,1	92,2	72,4
2008-2009	99,9	99,7	72,4	94,0	92,2	78,4
2009-2010	99,9	99,7	81,9	96,3	95,0	85,8
2010-2011	99,3	99,1	86,3	96,5	95,6	89,6
2011-2012	99,6	98,5	91,9	97,5	97,0	91,6
2012-2013	99,6	99,4	95,0	97,5	97,0	93,6

(1) L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

[2] Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue enseignée (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	0,0	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	0,0	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	0,0	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	0,0	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	0,0	1,2	0,6	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	0,0
2008-2009	9,0	92,2	0,0	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	0,0	1,3	0,3	0,0
2010-2011	5,9	95,3	0,0	1,3	0,1	0,0
2011-2012	4,4	96,1	0,0	1,7	0,2	0,0
2012-2013	6,7	92,2	0,0	1,2	0,7	0,1

Remarque - La somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 136 400 élèves handicapés sont scolarisés dans les écoles du premier degré, dont les deux tiers dans une classe ordinaire. Dans le premier degré, les élèves handicapés sont de plus en plus scolarisés dans une classe ordinaire : en 2004, on comptait 1,6 élève handicapé scolarisé en classe ordinaire pour 1 élève scolarisé en Clis contre 2 en 2012 [1].

Entre 3 et 5 ans, les élèves handicapés sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire, mais majoritairement en Clis passé l'âge de 10 ans [2]. En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 5 % des enfants âgés de 6 ans, un élève sur trois (36 %) à l'âge de 8 ans, et un élève sur deux au-delà de 9 ans. Les élèves handicapés scolarisés sont en moyenne plus âgés : 16 % ont plus de 10 ans contre 2 % pour l'ensemble des élèves du premier degré.

Un tiers des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en Clis.

58 500 élèves handicapés scolarisés dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I), conformément à leur plan personnalisé de scolarisation (PPS) [3]. Parmi eux, 16 % bénéficient d'un accompagnement sur l'intégralité du temps scolaire, soit 9 500 élèves. Plus de la moitié des élèves souffrant de troubles moteurs, de troubles associés, de troubles psychiques, de troubles viscéraux et de troubles du langage ou de la parole sont accompagnés par un AVS-I.

5 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, ...) concerne 7 % des élèves porteurs de handicaps : presque la moitié des déficients visuels, plus d'un quart des déficients auditifs et des handicapés moteurs [4].

Définitions

Champ

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

Scolarisation individuelle, scolarisation collective

Voir « Définitions » en 3.7.

PPS

Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

AVS-I

L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé. Ses interventions sont définies en concertation avec l'enseignant (aide pour l'écriture, installation de matériel au sein de la classe, accompagnement lors des repas, des interclasses, des sorties scolaires...). Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO

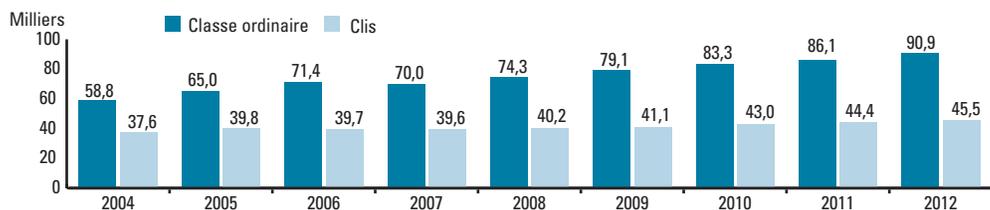
Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

[1] Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré (en milliers)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé)



[2] Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en Clis			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
3 ans et moins	2 510	2,8	35,0	37	0,1	56,8	2 547	1,9	35,3
4 ans	6 712	7,4	30,2	70	0,2	34,3	6 782	5,0	30,2
5 ans	10 350	11,4	29,8	106	0,2	42,5	10 456	7,7	29,9
6 ans	13 423	14,8	30,1	704	1,5	33,5	14 127	10,4	30,3
7 ans	12 127	13,3	29,1	4 086	9,0	32,8	16 213	11,9	30,0
8 ans	12 275	13,5	28,3	6 961	15,3	35,9	19 236	14,1	31,0
9 ans	12 156	13,4	27,0	9 621	21,1	36,3	21 777	16,0	31,1
10 ans	12 293	13,5	27,6	11 436	25,1	37,6	23 729	17,4	32,4
11 ans	8 111	8,9	27,8	11 344	24,9	38,4	19 455	14,3	34,0
12 ans et plus	943	1,0	30,4	1 156	2,5	39,4	2 099	1,5	35,4
Total	90 900	100,0	28,9	45 521	100,0	36,8	136 421	100,0	31,5

Lecture - 14,8 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 30,1 % des élèves de 6 ans en classe ordinaire sont des filles.

[3] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement individuel en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Accompagnement individuel		Pas d'accompagnement individuel	Total
	Temps plein	Temps partiel		
Troubles intellectuels ou cognitifs	2 368	14 666	44 645	61 679
Troubles du psychisme	3 033	13 979	11 997	29 009
Troubles du langage ou de la parole	354	7 949	7 230	15 533
Troubles auditifs	123	873	3 097	4 093
Troubles visuels	198	821	1 449	2 468
Troubles viscéraux	369	938	999	2 306
Troubles moteurs	1 538	4 557	3 794	9 889
Plusieurs troubles associés	1 302	4 030	3 555	8 887
Autres troubles	196	1 217	1 144	2 557
Total	9 481	49 030	77 910	136 421
%	6,9	35,9	57,1	100,0

[4] Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	4,4	2,6	29,1
Troubles du psychisme	3,8	2,8	13,5
Troubles du langage ou de la parole	3,1	9,1	8,9
Troubles auditifs	21,0	26,4	22,9
Troubles visuels	16,9	43,3	25,6
Troubles viscéraux	1,5	4,8	25,4
Troubles moteurs	3,9	27,9	32,1
Plusieurs troubles associés	3,5	10,2	27,7
Autres troubles	2,2	4,0	9,7
Total	4,7	7,2	23,5

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

Présentation

En 2012, 82 % des 136 400 élèves handicapés scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein [1]. 18 % des élèves sont scolarisés à temps partiel. La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, ...).

La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire. Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), la moitié des élèves scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

45 500 élèves en situation de handicap fréquentent une Clis, dont 94 % dans l'enseignement public [2]. À la rentrée scolaire 2012, les effectifs de Clis progressent de 2,4 % contre 3,4 % en 2011.

Les élèves de Clis représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé [3]. La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies d'Amiens, de La Réunion et de Guyane (1,5 % et plus). Les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de Rennes, de Mayotte et de Toulouse (moins de 1,0 %).

Définitions

Champ

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

Les principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- **La scolarisation en milieu ordinaire** : dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **La scolarisation individuelle** : dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **La scolarisation collective** : lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) dans l'enseignement élémentaire, ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une Clis ou une Ulis se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale du handicap (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

Il existe quatre types de Clis

- Les Clis 1, destinées principalement aux élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives ou mentales.
- Les Clis 2, destinées principalement aux élèves en situation de handicap auditif.
- Les Clis 3, destinées principalement aux élèves en situation de handicap visuel.
- Les Clis 4, destinées principalement aux élèves en situation de handicap moteur.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO

Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

[1] Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 3,5 journées	Total (%)		
Classe ordinaire	Préélémentaire	16 542	1 477	6 118	3 832	11 427	40,9	27 969
	Élémentaire	56 286	507	1 674	4 464	6 645	10,6	62 931
	Total	72 828	1 984	7 792	8 296	18 072	19,9	90 900
Clis	Préélémentaire	5 087	300	895	952	2 147	29,7	7 234
	Élémentaire	33 532	222	1 354	3 179	4 755	12,4	38 287
	Total	38 619	522	2 249	4 131	6 902	15,2	45 521
Total		111 447	2 506	10 041	12 427	24 974	18,3	136 421

(1) Niveau estimé pour les élèves de Clis.

Lecture - 18,3 % (soit 24 974 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

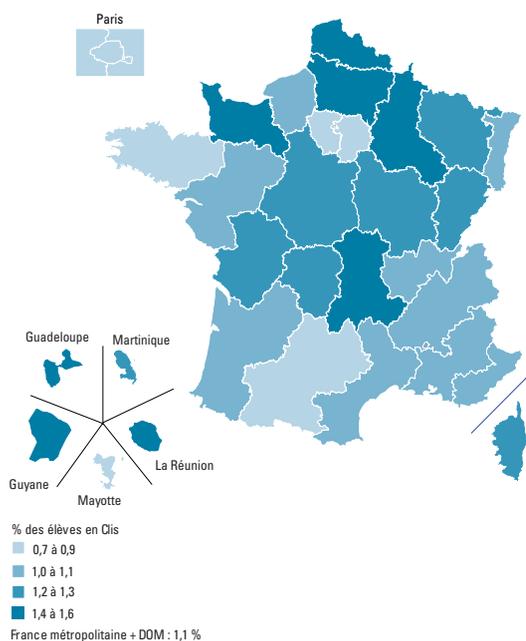
[2] Évolution des effectifs de Clis

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012)

	1980	1990	1999	2004	2008	2009	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte
Public	90 090	61 632	42 205	35 754	37 958	38 684	40 426	41 714	42 418	42 737
Privé	5 394	3 876	2 585	1 830	2 273	2 367	2 559	2 714	2 784	2 784
Total	95 484	65 508	44 790	37 584	40 231	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	95,1	94,4	94,2	94,0	93,9	93,8	93,9

[3] Part des effectifs scolaires en Clis par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2012-2013 (%)

(Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, 789 700 élèves sont entrés en sixième, dont 94 600 avec au moins un an de retard (12,0 %) [1]. Ce taux est inférieur de plus de 5 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,4 %).

On observe de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève [2]. Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (27,4 % contre 3,4 %). Quelle que soit la profession des parents, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (10,6 % contre 13,3 %).

L'environnement de l'établissement d'origine apparaît également comme un facteur important puisque la part des élèves en retard venant d'une école publique relevant du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) est presque deux fois plus importante que celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (20,4 % contre 12,0 %) [3]. Cependant, entre les rentrées 2008 et 2012, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves scolarisés en zone d'éducation prioritaire (- 9,4 points) que pour les autres (- 2,8 points).

Définitions

Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ». L'âge est calculé en différence de millésimes entre l'année de la rentrée scolaire et l'année de naissance de l'élève.

Les entrants en sixième

Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Éclair

Le dispositif « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite » a remplacé à la rentrée 2011 les réseaux « ambition réussite » (RAR). Voir 2.15.

① Pour en savoir plus

- J.-P. Caille, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution du retard à l'entrée en sixième

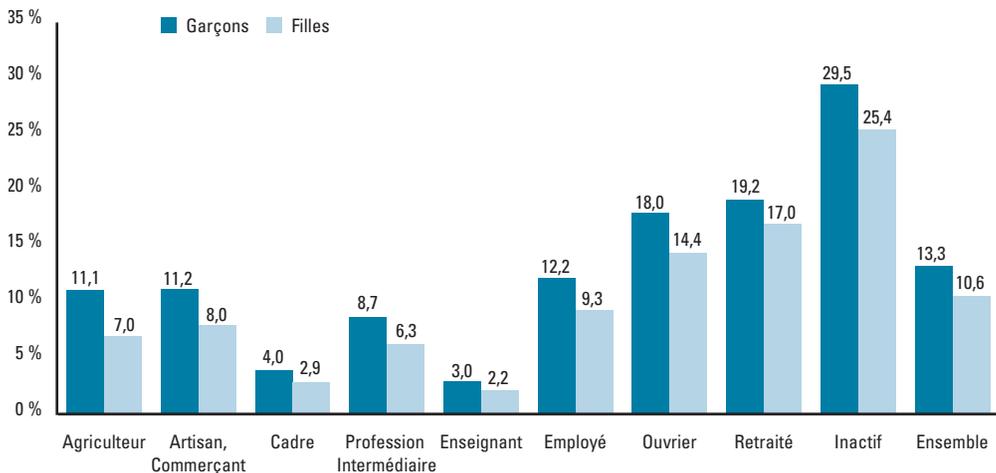
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012			
								Public	Privé	Total	
« À l'heure » ou en avance											
Effectifs	592 974	623 280	627 509	646 494	659 401	695 692	698 452	583 654	111 511	695 165	
%	82,8	84,2	84,7	86,1	86,8	87,9	87,7	87,6	90,6	88,0	
1 an de retard											
Effectifs	117 304	112 761	109 457	101 103	97 595	93 761	95 522	80 437	11 304	91 741	
%	16,4	15,2	14,8	13,5	12,8	11,8	12,0	12,1	9,2	11,6	
Au moins 2 ans de retard											
Effectifs	6 044	4 575	4 214	3 315	2 814	2 010	2 805	2 495	314	2 809	
%	0,8	0,6	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	
Total en retard											
Effectifs	123 348	117 336	113 671	104 418	100 409	95 771	98 327	82 932	11 618	94 550	
%	17,2	15,8	15,3	13,9	13,2	12,1	12,3	12,4	9,4	12,0	
Total entrants en 6^e	716 322	740 616	741 180	750 912	759 810	791 463	796 779	666 586	123 129	789 715	

Lecture - 12,0 % des élèves entrant en 6^e à la rentrée 2012 avaient au moins un an de retard. 11,6 % en avaient un seul, et 0,4 % en avait au moins deux.

[2] Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième selon l'origine sociale de l'élève à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)



[3] Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2012 selon l'appartenance de l'école d'origine au dispositif Éclair

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

	En Éclair		Hors Éclair		Rappel 2011 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	28 556	79,6	555 098	88,0	77,9	86,8
1 an de retard	7 088	19,8	73 349	11,6	21,3	12,1
Au moins 2 ans de retard	226	0,6	2 269	0,4	0,9	0,4
Total en retard	7 314	20,4	75 618	12,0	22,2	12,5
Total entrants en 6^e	35 870	100,0	630 716	100,0	100,0	100,0

RAR : réseau ambition réussite.

Lecture - En 2012, 20,4 % des élèves entrant en 6^e venant d'une école publique appartenant au dispositif « écoles, collèges et lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite » (Éclair) avaient au moins un an de retard. 19,8 % en avaient un seul, et 0,6 % en avait au moins deux.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, plus de 23 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, une enquête similaire a été réalisée auprès de 7 700 enfants scolarisés en CM2.

12 % des enfants de 5 et 6 ans sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3 % sont obèses selon les seuils internationaux en grande section de maternelle [1]. En classe de CM2, ces proportions sont de 19 % et 4 % [2]. La prévalence de la surcharge pondérale est en diminution, en grande section maternelle, par rapport à 1999-2000, alors qu'elle est quasi stable en CM2, par rapport à 2001-2002. La santé bucco-dentaire s'est améliorée : ainsi, 26 % des élèves de CM2 ont au moins deux dents cariées en 2007-2008 contre 33 % en 2001-2002, et 12 % sont dans ce cas en maternelle (15 % en 1999-2000). Concernant les problèmes respiratoires, 14 % des enfants en CM2 ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie et 10 % ont déclaré avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois en 2007-2008, ces parts étant en augmentation depuis 2004-2005 (respectivement 12 % et 9 %).

14 % des enfants de grande section maternelle portent des lunettes en 2005-2006, en légère augmentation depuis 1999-2000 (12 %). En CM2, cette proportion s'établit à 24 %, proche de celles enregistrées lors des enquêtes précédentes. Enfin, en CM2, la couverture vaccinale contre l'hépatite B est en progression (46 % contre 39 % en 2004-2005), ainsi que celle contre la rougeole (au moins une dose) : seuls 3 % des enfants n'étaient pas vaccinés en 2007-2008 contre 6 % en 2004-2005.

Les inégalités sociales restent fortes. Ainsi, en 2007-2008, 25 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 7 % sont obèses, contre respectivement 10 % et 1 % des enfants de cadres, proportions proches de celles constatées en 2004-2005 [3].

Ces inégalités s'illustrent également à travers la situation plus défavorable des enfants scolarisés en éducation prioritaire. En CM2, 25 % d'entre eux sont en surcharge pondérale et 7 % sont obèses, contre 17 % et 4 % hors éducation prioritaire [4]. Ces enfants sont deux fois plus nombreux à avoir deux dents cariées non soignées (15 % contre 7 %). Ils portent moins fréquemment un appareil dentaire (7 % contre 11 %) ainsi que des lunettes (23 % contre 25 %). À l'exception du port de lunettes, ces écarts ne se sont pas sensiblement réduits depuis 2004-2005.

Définitions

Champ

Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction générale de la santé (DGS) du ministère des affaires sociales et de la santé, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, et par l'Institut de veille sanitaire (InVS). Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

Le surpoids et l'obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'International Obesity Task Force et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

Santé bucco-dentaire

Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

Problèmes respiratoires

Deux indicateurs sont considérés : la part d'enfants qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'enfant ou de ses parents.

Éducation prioritaire

L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006. Pour la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, voir 2.15.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.18.

- « La santé des enfants en grande section de maternelle en 2005-2006 », *Études et résultats*, n° 737, DREES, septembre 2010.

- « La santé des élèves de CM2 en 2007-2008 », *Études et résultats*, DREES, à paraître.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle (France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)	
	1999-2000	2005-2006
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,4	12,1
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie (1)	nd	9,8
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois (1)	nd	10,7
Enfants portant des lunettes	12,3	14,1
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7	6,8

nd : non disponible.

(1) Les indicateurs sur l'asthme ne sont pas comparables à ceux publiés dans les éditions précédentes.

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 (France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)		
	2001-2002	2004-2005	2007-2008
Enfants en situation de surcharge pondérale	19,9	20,1	18,9
Enfants souffrant d'obésité	4,1	3,7	4,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées	32,6	30,4	26,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	7,9	7,7	7,9
Enfants équipés d'un appareil dentaire	nd	10,9	10,8
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie (1)	nd	12,3	14,4
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois (1)	nd	8,5	10,1
Enfants portant des lunettes	25,9	25,3	24,4
Enfants non vaccinés contre la rougeole (1 dose) (2)	4,8	5,9	3,4
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (2)	33,5	38,9	45,8

nd : non disponible.

(1) Les indicateurs sur l'asthme ne sont pas comparables à ceux publiés dans les éditions précédentes.

(2) Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

[3] Surcharge pondérale, obésité et groupe socioprofessionnel des parents en CM2 (France métropolitaine + DOM)

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale		Obésité	
	2004-2005	2007-2008	2004-2005	2007-2008
Cadres, professions intellectuelles supérieures	10,1	9,6	1,1	0,8
Professions intermédiaires	18,7	16,4	2,1	2,2
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,9	21,4	2,0	3,9
Employés	22,1	21,0	4,2	4,4
Ouvriers	26,7	24,5	6,8	7,0
Inconnu	17,4	20,3	4,3	7,9
Ensemble	20,1	18,9	3,7	4,0

(1) Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. « Pour en savoir plus »). Ce mode de calcul diffère des précédentes éditions et les résultats ne peuvent donc pas être comparés entre eux.

[4] Les différences d'état de santé entre enfants scolarisés en éducation prioritaire (1) et hors éducation prioritaire en CM2

(France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)			
	2004-2005		2007-2008	
	en éducation prioritaire	hors éducation prioritaire	en éducation prioritaire	hors éducation prioritaire
Enfants en situation de surcharge pondérale	25,7	18,8	25,3	17,4
Enfants souffrant d'obésité	6,8	3,2	6,8	3,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	15,0	6,9	14,7	6,7
Enfants portant un appareil dentaire	6,8	11,5	7,2	11,3
Enfants portant des lunettes	21,0	26,0	22,8	25,0

(1) L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006.

Lecture - En 2007-2008, 25,3 % des élèves de CM2 scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire étaient en surcharge pondérale, contre 17,4 % hors éducation prioritaire.